

Saint Bernardin de Sienne n'est pas le seul à tenir ce langage. A vrai dire, il n'a fait que répéter à sa manière ce que mille autres, et parmi eux les plus illustres des Pères et des Docteurs, avaient dit avant lui. Ne les avons-nous pas entendus prêchant de Marie qu'elle a été l'*Avocate d'Ève* (1), l'unique espoir des Patriarches, et plus généralement de toute la race humaine; toutes choses qui suffissent à constituer sa maternité spirituelle, en d'autres termes, à faire de Marie, sans restriction, *la mère des vivants*, comme l'a nommée saint Épiphané. Faut-il rappeler aussi les ardentés prières avec lesquelles ils pressaient Marie de répondre par son consentement à l'ambassadeur céleste qui lui proposait la maternité du Dieu fait homme; témoignant par là que d'elle et de sa volonté dépendaient leur délivrance et le salut du monde ?

Désirez-vous des textes si clairs et si formels, qu'ils ne demandent aucun commentaire pour être compris : « Bienheureux, trois fois bienheureux êtes-vous, Joachim et Anne; mais plus heureuse encore mille fois la descendante de David, cette fille issue de vous et formée de votre sang. Vous êtes terre, elle est un ciel; et par elle ce qui est de la terre (vous, par conséquent), devient céleste » (2). « Anne, bien qu'elle eût engendré la Vierge, avait besoin de sa fille pour être elle-même régénérée. Alors même qu'elle la portait dans son sein, elle était elle-même portée dans le sein virginal de l'enfant. Et non seulement la mère qui l'avait obtenue de Dieu par ses ardentés supplications, mais son père aussi devait chercher en elle comme une

(1) S. Iren., *adv. Haeres.* L. v. c. 19, n. 1. P. G. VII, 1175.

(2) Joannes, monach. et presbyt. Euboeae, *Serm. in Concept. SS. Deip.*, n. 12. P. G. xcvi, 1477.

autre mère, afin de trouver par elle sa pleine et solide formation... Quoi plus ? La multitude presque infinie des fils d'Adam, reniant en quelque sorte, avant la naissance de Marie, des mères qui n'avaient su leur donner qu'un être imparfait et des yeux presque aveugles, appelaient de leurs vœux cette commune mère des hommes : car elle seule serait capable de les mener à la forme parfaite et de dissiper leurs ténèbres. Ils étaient donc, eux aussi, renfermés dans le sein maternel, et la Vierge divinement féconde les mit au jour, quand par le plus inouï des prodiges elle enfanta mon Sauveur » (1).

« Si le Seigneur a béni la maison de David, c'est à cause de Marie, sa future petite-fille et mère de la Vie. S'il a béni la maison de Joachim et d'Anne, c'est en considération de leur fille très sainte » (2).

Donc, ô Vierge sans tache, « par vous toute gloire, tout honneur, toute sainteté, depuis le premier Adam jusqu'à la consommation des siècles, a coulé, coule encore et coulera sur les Apôtres, les justes, les humbles de cœur; et toute créature, ô pleine de grâce, trouve en vous sa joie » (3). « Oui, vous êtes véritablement bénie entre toutes les femmes, parce que... grâce à vous, Adam qui gisait, frappé d'exécration, s'est vu de nouveau béni de Dieu... Vous êtes véritablement bénie entre les femmes, puisque vos ancêtres eux-mêmes ont trouvé par vous le salut » (4).

(1) Isidor. Thessalon., *Or. de Nativit. Deipar.*, n. 9. P. G. cxxxix, 24.

(2) Cosmas Vestitor, *Serm. in SS. Joachim et Annam.*, n. 6. P. G. cvl, 1010.

(3) Œuvres de S. Ephrem, *Or. ad Dei matrem*, t. III (græce lat.), p. 532.

(4) S. Sophron., *Hom. in Deip. Annunciat.*, 3^e noct., pour le 7^e jour dans l'Octave de l'Imm. Concept.

Voilà ce qu'ont prêché les Orientaux. C'est aussi la doctrine de l'Occident. Saint Antonin, par exemple, salue Marie comme la *Mère unique de tous les hommes*. Mais pourquoi? « C'est, dit-il après Albert le Grand, qu'elle a enfanté corporellement un homme, le Christ, et que dans cet homme elle a enfanté spirituellement tous les autres... Il importe peu que nombre de saints l'aient précédée dans cette vie mortelle. S'il s'agit de l'ordre de la nature, le fils ne peut être dans le temps avant sa mère; mais il en va différemment dans l'ordre de la grâce. Tous les saints qui ont précédé le Christ furent sauvés par leur foi, ou explicite ou implicite, dans le Verbe incarné qui devait un jour naître de la Vierge, et c'est en vue de sa plénitude que dès lors ils ont reçu la grâce. De même donc que la régénération spirituelle qui donne l'être de grâce procède, pour les saints du nouveau Testament, de leur foi vive au Verbe fait homme dans le sein de Marie, ainsi les saints de l'ancienne Alliance ont dû leur régénération suivant l'être spirituel à leur foi dans l'incarnation du Verbe; incarnation dont Marie fut le libre instrument. Donc, la bienheureuse Vierge est, sans exception ni restriction, une mère pour tous les hommes régénérés par la grâce » (1).

Encore une fois, tout ce qui vit de la vie de Dieu parmi les hommes naît de Jésus et de Marie. Cet ordre est suprême et constant, bien que souvent caché. Un jour, nous le verrons éclater, aux applaudissements de la terre et du ciel. Tout aussi bien que Jean, Pierre et les autres apôtres, que tous les docteurs, tous les martyrs et toutes les vierges de la nouvelle

(1) S. Antonin. Flor., *Summae Theol.* P. IV, tit. 15, c. 14, § 3.

Alliance, les élus des anciens âges, Adam, Ève, Abel, Moïse, David, en un mot, la phalange entière des justes dont saint Paul a si magnifiquement décrit la foi dans sa lettre aux Hébreux (1), diront à Marie : *ma Mère*, comme ils diront à Jésus : *mon Sauveur*, à Dieu, *mon Père*. Et si, par impossible, quelque saint des derniers jours venait à leur disputer le droit de lui donner ce titre, ils lui répondraient avec une filiale indignation : Pourquoi ne serions-nous pas avec vous les enfants de cette mère universelle? Ne nous écarterez pas de son sein maternel, si vous ne voulez vous en éloigner vous-mêmes : car c'est elle qui nous a donné, comme à vous, le commun auteur de notre vie divine.

Proclamons-le donc avec saint Bernard : « C'est vers Marie, comme vers un centre, vers l'arche de Dieu, vers l'*affaire, negotium*, des siècles, que tournent les yeux et les habitants du ciel, et les justes captifs de l'enfer, et ceux qui nous ont devancés, et ceux qui vivent avec nous ou qui viendront après nous, et leurs eufants, et les enfants de leurs enfants : les habitants du ciel, pour lui demander la restauration de leurs phalanges; ceux de l'enfer (2), la délivrance; nos devanciers, l'accomplissement fidèle de leurs prophéties; leurs successeurs, la béatitude et la gloire.

« Oui, toutes les générations vous diront bienheureuse, ô sainte Mère de Dieu, Souveraine du monde, Reine du ciel. Toutes les générations, dis-je : car il y a les générations du ciel et les générations de la terre. L'Apôtre ne parle-t-il pas du Père des Esprits de qui toute paternité tire son nom sur la terre et

(1) Hebr. XI, 12-40.

(2) C'est-à-dire des limbes ou du purgatoire.

dans les cieux (1)? Désormais donc toute génération vous proclamera bienheureuse, parce que vous avez engendré pour toutes la vie et la gloire. En vous les Anges ont trouvé pour toujours la joie; les justes, la grâce; les pécheurs, le pardon. C'est à bon droit que les regards de toute créature sont tournés vers vous, puisqu'en vous, par vous et de vous la très bénigne main du Tout-Puissant a recréé tout ce qu'il avait créé » (2).

(1) Eph., III, 15.

(2) S. Bernard, serm. 2 in die Pentec., n. 5. P. L. CLXXXIII, 326.

CHAPITRE V

De quelques catégories de personnes auxquelles peut être spécialement appliqué le titre d'enfants de Marie : — les religieux, — les membres des Confréries et des Congrégations établies en l'honneur de la Vierge, — ceux enfin que cette divine mère a singulièrement distingués par des marques plus sensibles de son amour, comme seraient des visions et révélations.

I. — Si tous les hommes appartiennent généralement à Marie comme ses enfants, et si la mesure substantielle de cette filiation n'est autre que celle de la grâce et de la vie surnaturelle, on se demande quels droits peuvent avoir certaines associations à décorer leurs membres du titre spécial de serviteurs et d'*Enfants de Marie*? La réponse est aisée. Assurément, c'est le devoir de tout chrétien; disons mieux, de toute créature raisonnable, de connaître, d'adorer, d'aimer et de servir Dieu, c'est-à-dire, d'être *religieux*. Il en est pourtant à qui la sainte Église elle-même attribue ce nom, comme elle ne le fait pas au reste des fidèles. Les *religieux* sont, pour elle, des personnes tout particulièrement consacrées au culte de Dieu par l'observation des conseils évangéliques. De même, bien que toute âme juste ait le Christ pour époux, le titre d'épouse du Christ est, dans la sainte Liturgie, le privilège singulier des vierges, et des vierges dédiées à Dieu par la profession religieuse.

Le titre particulier n'est donc pas la négation du